

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 septembre 2017

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe **Crédit Mutuel - CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2017.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 157 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 844 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 638 M €	6 383 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 519 M €	2 461 M €
TOTAL	22 157 M €	8 844 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1995	0 M €	2	0 M €	0
1996	0 M €	19	0 M €	0
1997	2 M €	177	0 M €	0
1998	9 M €	930	0 M €	9
1999	28 M €	1 922	1 M €	33
2000	50 M €	2 184	0 M €	28
2001	64 M €	2 189	1 M €	39
2002	123 M €	3 696	4 M €	213
2003	293 M €	8 108	30 M €	1 301
2004	615 M €	12 703	112 M €	3 296
2005	1 212 M €	19 795	287 M €	6 191
2006	1 633 M €	23 590	395 M €	7 264
2007	1 583 M €	21 975	345 M €	5 689
2008	949 M €	14 296	192 M €	3 541
2009	1 101 M €	14 734	343 M €	5 570
2010	2 001 M €	25 150	1 006 M €	15 258
2011	1 456 M €	17 955	633 M €	9 822
2012	1 310 M €	15 115	457 M €	6 055
2013	2 364 M €	23 475	1 234 M €	13 239
2014	2 085 M €	19 551	806 M €	8 635
2015	3 261 M €	25 325	1 899 M €	16 577
2016	1 719 M €	13 250	925 M €	8 042
2017	299 M €	2 075	174 M €	1 406
TOTAL	22 157 M €	268 218	8 844 M €	112 208

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	5 M €	944	3 M €	686
1	66 M €	7 313	38 M €	4 231
2	166 M €	9 694	88 M €	5 000
3	294 M €	11 450	169 M €	6 483
4	402 M €	12 035	211 M €	6 257
5	518 M €	12 544	256 M €	6 069
6	671 M €	14 028	318 M €	6 324
7	825 M €	15 338	374 M €	6 465
8	1 112 M €	17 954	560 M €	8 575
9	1 141 M €	16 695	509 M €	7 078
10	1 162 M €	14 905	493 M €	6 012
11	1 281 M €	15 200	537 M €	5 964
12	1 290 M €	14 288	484 M €	5 007
13	1 720 M €	16 959	749 M €	7 147
14	1 601 M €	14 952	637 M €	5 765
15	1 298 M €	11 458	454 M €	3 877
16	1 321 M €	10 883	456 M €	3 648
17	1 252 M €	9 733	423 M €	3 251
18	1 849 M €	13 238	774 M €	5 482
19	1 358 M €	9 506	528 M €	3 616
20	676 M €	4 945	195 M €	1 378
21	529 M €	3 826	134 M €	986
22	429 M €	2 974	110 M €	795
23	634 M €	3 943	186 M €	1 153
24	418 M €	2 589	124 M €	764
25	102 M €	598	29 M €	170
26	16 M €	105	3 M €	14
27	7 M €	44	0 M €	3
28	8 M €	48	1 M €	5
29	5 M €	25	1 M €	3
30	1 M €	4	0 M €	0
TOTAL	22 157 M €	268 218	8 844 M €	112 208

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2017, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 1 370 610 445 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 285 480 445 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 1 085 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 9,37%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 septembre 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 30 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/09/2017, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 1 085 130 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.